



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 5 décembre 2024
PV N.10

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges – ANGLERAUD Yanis

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La Commission Foot Animation sollicite les clubs pour l'organisation des finales suivantes :

- Finale PITCH : 5 avril 2025
- Finale LACORE : 24 mai 2025
- Finale BOUCHER/CAILLETON et Finale VILLEDIEU U11 : 7 juin 2025

Vous avez jusqu'au 8 janvier 2025 (date limite) pour vous positionner.

CATEGORIE U13

Match numéro 29210742 US Saint Léonard / FC Aurence Roussillon

La commission constate que la feuille de match est non conforme.

Amende de 20 euros pour le club de St Léonard pour feuille de match non conforme.

La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U11

***Les clubs qui souhaitent inscrire une équipe supplémentaire en U11 peuvent se manifester en envoyant un mail au district de la Haute-Vienne avant le 15 Janvier.**

*Afin de faciliter le brassage des poules en troisième phase, il est demandé aux clubs suivants de faire le retour des feuilles de résultats des plateaux :

- Journée du 09/11/24 :

- D3 C Plateau 3 / ES Beaubreuil

- Journée du 16/11/24 :

- D1 Plateau 3 / FC Aurence/Roussillon

- D2 B Plateau 3/ C A Rilhac Rancon

- Journée du 23/11/24 :

- D 1 Plateau 1 / FC BOISSEUIL 87

- D 1 Plateau 3 / SC VERNEUIL S/ VIENNE

- D 2 B Plateau 3 / ES BEAUBREUIL

- D 3 A Plateau 4 / G. VAL DE VIENNE

- D 2 A Plateau 1 / USECC

- D 3 C Plateau 4 / US FRATERNELLE FOOT

- Journée du 30/11/24 (FUTSAL) :

- Plateau 13 / FEYTIAT

AMENDES :

La commission constate le forfait de LIMOGES LA BASTIDE.

Amende de 20 euros pour le club de LIMOGES LA BASTIDE.

La commission constate le forfait de FC ST PRIEST SOUS AIXE.

Amende de 20 euros pour le club de FC St PRIEST SOUS AIXE.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

U9 : Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.

- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm).

- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30.

- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants.

- Pour rappel : Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

Compte-rendu de plateaux non parvenus au District :

Plateaux du 30/11/24 :

Secteur 3 AS St Just le Martel
Secteur 7 RSC St Priest Taurion
Secteur 10 Cognacois FCL.

U7 : Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants.
Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm).

- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m.

- Pour rappel : Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

Compte rendu de plateaux non parvenus au District :

Plateau du 30/11/24 :

Secteur 1 FC St Priest sous Aixe
Secteur 8 Foot sud 87
Secteur 9 US Aureil Eyjeaux
Secteur 11 US Solignac le Vigen



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

U9/U7 :

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent jouer et pratiquer dans de bonnes conditions.

Si un club ne peut pas se déplacer sur un plateau, il doit IMPERATIVEMENT prévenir le club organisateur, il s'agit là de faire preuve de savoir vivre et d'un minimum d'éducation.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : u7 et u9 en remplissant le compte rendu.

La commission Foot Animation vous informe :

Si vous rencontrez des difficultés pour organiser des plateaux ou des interclubs, vous pouvez demander aux membres de la Commission de vous aider, merci, cependant de ne pas attendre la dernière minute pour le faire et de nous avertir dès la parution des secteurs.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**